

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société : 7A

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Siège social : 12b rue alexandra david néel 91300 Massy

SIRET : 91837504900015

Date de l'assemblée : 22/10/2024

Lieu de l'assemblée : 12b rue alexandra david néel 91300 Massy

Présents :

- Abdellah AASLI, représentant 50% des parts sociales et Siham ERRAFDI, 50% des parts sociales.

Président de séance : Abdellah AASLI

Secrétaire de séance : Siham ERRAFDI

ORDRE DU JOUR

1. Révocation du gérant actuel.
2. Nomination d'un nouveau gérant.
3. Modification de l'Objet Social.
4. Pouvoirs pour formalités.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

L'assemblée est dûment constituée et les associés représentent la totalité des parts sociales de la société. Le président de séance ouvre la réunion et rappelle l'ordre du jour.

1. Révocation du Gérant Actuel

Le président soumet à l'assemblée la proposition de révocation du gérant actuel, Abdellah AASLI.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de révoquer Abdellah AASLI de ses fonctions à compter de ce jour.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination d'un Nouveau Gérant

Le président propose la nomination de Siham ERRAFDI en qualité de nouvelle gérante de la société.

Après discussion, l'assemblée procède au vote et décide de nommer Siham ERRAFDI, née le 16/11/1986 domiciliée à Massy, en tant que gérante pour une durée illimitée à compter de ce jour.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Modification de l'Objet Social

Le président propose de modifier l'objet social de la société pour refléter le passage d'une holding passive à une holding active. Après discussion, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet :

- La prise de participation, la détention et la gestion active d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
- L'animation effective du groupe formé par la Société et ses filiales, notamment par la participation active à la politique du groupe ainsi que le contrôle des filiales.
- La fourniture à ses filiales de prestations de services à caractère administratif, juridique, comptable, financier, commercial, logistique, immobilier.

- La définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe et l'animation des sociétés qu'elle contrôle.
- L'assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Pouvoirs pour Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au nouveau gérant afin d'accomplir les formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h. Le présent procès-verbal est signé par le président de séance et le secrétaire.

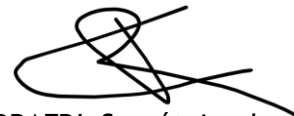
Fait à : Massy

Le : 22/10/24

Signatures :



- Abdellah AASLI, Président de séance et associé



- Siham ERRAFDI, Secrétaire de séance et associée